



AGRIADE

Association gestionnaire du restaurant inter
administratif de l'État

17 Place de la République

28 019 CHARTRES CEDEX

N° SIRET : 450 902 036 00 018

Tel : 02.37.22.34.46

Mél : riachartres@orange.fr

Dossier suivi par : Mme DURAND

Chartres, le 25/01/2022

P.V de L'AG.DE L'AGRIADE du 15 NOVEMBRE 2021

—

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente
- Rapport moral 2021
- Rapport du commissaire aux comptes avec vote sur les comptes de l'exercice passé
- Budget prévisionnel 2022 avec vote
- Rapport de la commission de surveillance
- Modification des statuts de l'association
- Questions diverses : restructuration du RIA avec étude de pérennité...

La séance est ouverte à 14h20 par le Président :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente par l'A.G à l'unanimité.
- Rapport moral 2021 :

Quelques critiques ont été formulées, notamment sur l'absence de lien de subordination entre le Préfet et le DDFIP qui empêche celui-ci d'obliger ce dernier à prendre une position différente sur la TVA et à abandonner sa position favorable à l'application de celle-ci dans son rescrit fiscal. Le rapport moral est adopté avec ces corrections.

- Rapport du commissaire aux comptes avec vote sur les comptes de l'exercice passé. La commissaire aux comptes a confirmé que le bilan comptable reflète la réalité

comptable de l'association sous réserve du changement de référentiel comptable utilisé avec des numéros de compte qui ont changé rendant les comparaisons plus difficiles. **Les comptes annuels 2020 sont approuvés sans réserves par l'A.G à l'unanimité.**

- Budget prévisionnel 2021 avec vote

Le budget est marqué par une augmentation des charges dues à la baisse de la fréquentation liée au COVID et à la hausse du prix du repas facturé par RESTAUVAL lors de la révision annuelle du contrat en février 2021 qui fait apparaître une hausse de 34 174 € à prévoir pour cet exercice. Le montant de l'admission supplémentaire liée à ce manque de repas contractuel facturé à l'association par RESTAUVAL est de 1,13€ par repas. Le budget est marqué par une baisse de la fréquentation liée au COVID et au télétravail moins 37,9% par rapport à 2019. Le C.A a dû augmenter le tarif du repas de 30 cents pour corriger cette situation partiellement en étalant la hausse sur 3 mois à partir de décembre (10 cents par mois de hausse) et en attendant une renégociation du contrat qui pourrait limiter la hausse. Notre prestataire nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas reconduire son contrat: il n'y a pas eu de revalorisation du coût des denrées depuis 2019. Les sociétés de restauration qui vont postuler pour le marché appliqueront l'inflation sur les denrées et l'admission.

L'assemblée demande que le président accroisse l'accueil de nouveaux arrivants susceptibles de faire baisser le coût du repas par un effet de volume consommé qui se répercute sur les tranches de tarification et fait baisser le coût individuel du repas. Le Président a répondu que le bureau s'en préoccupe : une convention avait été signée avec CHARTRES Métropole et nous aurons 20 convives de plus au moins et il y a un espoir de voir la MSA s'installer dans les locaux libérés par l'URSSAF en face du RIA.

Le bureau du RIA a fait l'objet de critiques en demandant quel était l'avancement du projet de restructuration du restaurant qui demanderait une étude de pérennité portant sur le bassin de fréquentation représenté par les administrations environnantes. Le Président rappelle que le bureau de l'association et le C.A ont choisi un cabinet d'expertise pour conduire une étude sur la pérennité du RIA et l'adéquation des cuisines aux nouvelles normes sanitaires.

L'A.G passe au vote sur le budget prévisionnel : 9 abstentions sont relevées. **Le budget prévisionnel 2021 est adopté par l'A.G sans opposition.**

- Rapport de la commission de surveillance

La commission de surveillance n'a pas pu rédiger son rapport s'estimant mal informé par le bureau et noyé dans les tableaux de chiffres.

- Modification des statuts de l'association

Le Président rappelle que les modifications ont été validées par le C.A et demande à l'A.G de confirmer ce choix.

Les modifications sont acceptées sauf aux articles 14,18 et 29. Pour l'article 14 : l'A.G supprime le terme « présentement » dans le premier alinéa puis maintient les membres de

droit que le projet voulait supprimer sauf la DIRECCTE et porte à 2 pour la Préfecture et la DDT le nombre de leurs représentants ce qui maintient à 17 le nombre de membres de droit représentant les administrations sans que les sièges soient pourvus et à 17 ceux des convives malgré l'absence de candidatures dans le cadre de la parité !; le Président prévient que ces dispositions seront source de dysfonctionnements.

La composition du bureau(6 membres) est maintenue malgré le manque de candidatures .

Pour l'art 29 : remplace « tenue par validation ».

L'A.G se plaint de ne pas bénéficier d'une information suffisante pour tenir cette assemblée, en particulier sur le projet de modification des statuts. Le président fait remarquer que les documents étaient disponibles sur le site web du RIA mais que ce n'était pas mentionné sur la convocation, à l'avenir nous corrigerons ce défaut .

La séance est levée à 16H45 pour permettre à la DDT de ranger son matériel de projection et nous remercions chaleureusement Eric Dumontet du service de communication de la DDT pour nous avoir présenté le clip qu'il a établi bénévolement pour promouvoir le restaurant.

Le Président de l'AGRIADE